



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

SEANCE DU 27 JUIN 2012

Délibération N°

Date de convocation : 18 juin 2012

Nombre de conseillers en exercice : 77

L'an deux mille douze, le 27 juin 2012 à dix huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis – Catésis se sont réunis à la Salle du site de Haute Sambre Bois L'Evêque à Ors, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gérard DEVAUX, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis, Maire de Beauvois-en-Cambrésis.

Etaient présents (54 titulaires et 5 suppléants (S)) :

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Béviliers
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Cattillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caulley
Clary
Dehéries
Élincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnechy
Inchy-en-Cis
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

Maryse BASQUIN	Christian DERVAUX(S)	Daniel CATTIAUX
Dominique BEAUDUIN	Anne-Sophie MERY-DUEZ	Roger TIERCE(S)
Marie-Chantal TRANCHANT	Bernard POULAIN	Jean-Raymond WATTIEZ
Marcel WAXIN	Liliane RICHOMME	Henri QUONIOU
Jean-Félix MACAREZ	Alain RIQUET	Stéphane JUMEAUX
Hubert DEJARDIN	Sandrine TRIOUX	Jean-Paul CAILLIEZ
Jean-Marie COUTURIER	Serge WARWICK	Laurent GOASCIASZEK(S)
Gérard DEVAUX	Alain GOETGHELUCK	Daniel FIEVET
Lionel BASIN	Gérard TAISNE	André-Marie FORRIERE
Jacques OLIVIER	Gilles PELLETIER	
Paul SOUPLY	Bernard PLET	
Michel LEDUC	Bertrand LEFEBVRE	
Gérard LENOBLE	Bernard LECOLIER	
Jacques LESNE	Bruno VILAIN(S)	
Didier MARECHALLE	Sylvie DECRESSIONIERE	
Peggy SZOPA	Annie DORLOT(S)	
Thierry WALEMME	Cécile MERCIER	
Philippe DUCROUX	Joseph MODARELLI	
Dominique LAMOURET	Serge SIMEON	
Liliane ADAM	Marc DUFRENNE	
Agnès BERANGER	Aimé BLEUSE	
Didier BONIFACE	Michel HENNEQUART	
Gérard BOURY	Jacky DUMINY	
Guy BRICOUT	Daniel BLAIRON	
Jean-Pierre MAILLIARD	Augustine NOIRMAIN	



Membre excusé (4) : Gérard BEZIN, Jacques LERICHE, Marc PLATEAU, Jean-Pierre RICHEZ.

Membre ayant donné procuration (1) : Maryline GODIN à Didier BONIFACE

Madame Augustine NOIRMAIN est élue secrétaire de séance.

OBJET : ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE DES 4 VAUX – ESTIMATION DES OFFRES AMIABLES

Monsieur le Président rappelle qu'une procédure de Zone d'activité économique est en cours sur la zone dite des 4 Vaux au Cateau-Cambrésis.

Dans ce cadre, il convient que le conseil communautaire valide l'estimation des offres amiables suivantes :

N° ordre	Parcelle d'origine	Surface cadastrale	Surface reprise dans le périmètre	Propriétaire	Adresse propriétaire	Estimation domaniales au 12/03/2012		
						Indemnité principale	Réemploi	Total
7	ZB 54	6ha86a80ca	3ha46a85ca	CCAS Cambrai	5/7 rue Achille Durieux BP 382 59407 Cambrai	45 000		45000
1	ZB 47	1ha34a90ca		BRAQUAVAL Eric	6 rue du Culot 59980 Troisvilles	21 500	3 350	24 850
				BRAQUAVAL Yvonne	4 rue du Culot 59980 Troisvilles			
				BRAQUAVAL Hubert	1 rue Pasteur 59980 Troisvilles			
				BRAQUAVAL Philippe	11 rue du bois 59980 Troisvilles			
2	ZB 48	88a10ca		WIART Albert	20 rue de la République 95110 Sannois	14 000	2 600	16 600
				POIRSON Brigitte	116 rue Danton 92300 Levallois			
6	ZB 52	57a10ca	43a29ca	CCAS du Cateau	Rue Victor Hugo 59360 Le Cateau-Cambrésis	6 500		6 500

Le conseil communautaire est invité à se prononcer sur ces estimations.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 04 juillet 2012 et de la publication
Le 04 juillet 2012

Pour expédition conforme
Caudry, le 04 juillet 2012

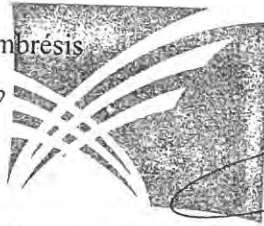
Vu,

Le Président,
Maire de BEAUVOIS-en-Cambresis

Le Président,
Maire de BEAUVOIS-en-Cambresis



Gérard DEVAUX



Gérard DEVAUX

Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

